Du consentement unanime, il est convenu,—Que la lettre de la Ligue des femmes catholiques de l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours de Halifax, soit incluse parmi les mémoires imprimés en appendice au rapport.

Il est convenu,—Que le projet de rapport, modifié, sous réserve de changements de forme, soit adopté (premier rapport du Sous-comité), et que le président soit autorisé à le présenter au Comité permanent des communications et de la culture.

À 18 h 39, la séance est suspendue.

À 18 h 51, la séance reprend.

Il est convenu,—Que le document intitulé « Mesures adoptées par d'autres pays pour régler le problème de la violence », présenté lors du Colloque international sur la violence à la télévision, à Montréal, en avril 1993, organisé par le ministère des Communications (Relations internationales, Groupe de la politique comparée internationale), soit ajouté en annexe au rapport.

Il est convenu,—Que l'argumentation lue par M. Hogue soit traduite et distribuée aux membres du Comité permanent.

À 20 h 19, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Diane Diotte